

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, les 7 février

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric ECHAVIDRE, Maire.

Date de la convocation : 03 février 2026

Présents : Mr Bernard BOUYON, Mr Denis CHABAUD, Mme Marie CHARDON, Mr Jean-François GUITTARD, Mr Dominique LAMBERT, Mme Hélène PHELUT.

Absents excusés : Mr Patrick CHABAUD (donne pouvoir à Mme Marie CHARDON), Mr Nicolas MAZEYRAT (donne pouvoir à Mr Bernard BOUYON), Mr Michel TALY (donne pouvoir à Mr Frédéric ECHAVIDRE).

Absent : Mr Romain DUTUEL.

Désignation du secrétaire de séance : Mr Dominique LAMBERT.

Ouverture de la séance à 11 h 35'.

1 – DCM 2026/1 : DÉLIBÉRATION POUR OCTROYER UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES HAUTES TERRES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion entre la Mairie de Picherande, l'association des « Hautes Terres », la CAF du Puy-de-Dôme et le crédit agricole, l'association recevra une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) que courant mai ou juin 2026.

Pour permettre la continuité du service de la micro crèche en attendant le versement des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Puy-de-Dôme et de la Mutualité Sociale Agricole Auvergne (MSA), le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents (10/11) :

- ✓ Accepte de verser à l'association des « Hautes Terres » une subvention sous forme de deux échéances :
 - L'une en février de 20 000 €
 - L'autre en mars de 20 000 €
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à établir les mandats correspondants.

Séance levée à 12 h 00'.